

Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro 16 – Février 2015

Bonjour à tous,

Au plus près de l'actualité sociale dans la métallurgie de notre région, **Le Mét@llo Normand** de février 2015 se place sous le signe de la filière nucléaire. Avec les annonces d'Areva, qui prévoit la suppression massive d'emplois à La Hague au cours des cinq prochaines années. Avec aussi les déboires d'ACPP, entreprise de chaudronnerie industrielle sous-traitante d'Areva qui connaît de gros problèmes de trésorerie.

Face aux hésitations stratégiques d'une filière touchée de plein fouet par la catastrophe de Fukushima, qui a conduit à de nouvelles réflexions sur la sécurité des installations, la CFDT Métallurgie s'organise au niveau régional et national avec une coordination des sections issues des donneurs d'ordre et des sous-traitants. Serrons nos rangs ! Y compris avec les autres sites en France, les échanges sont nombreux, **Le Mét@llo Normand** retranscrit d'ailleurs un article du Midi Libre transmis par nos copains du Languedoc-Roussillon.

Pour l'UmN
Cécile Maire
Secrétaire Générale

UmN-CFDT 10-18 quartier du Grand Parc 14200 Hérouville-Saint-Clair 02.31.95.76.65 umncfdt@orange.fr
Edition de la lettre électronique : Cécile Maire
Comité de relecture : Pascal Gervaise, Bernard Pivain, Jean-Claude Rongieras

POUR S'ABONNER au *Mét@llo Normand...*

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique.

Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à umncfdt@orange.fr

Le Mét@llo Normand est actuellement diffusé aux militants listés par les syndicats, aux membres du Bureau de l'UmN, aux animateurs de formations de l'UmN, aux Unions Régionales Interprofessionnelles, à la Fédération.

POUR FIGURER dans *le Mét@llo Normand...*

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur umncfdt@orange.fr en informant votre syndicat.

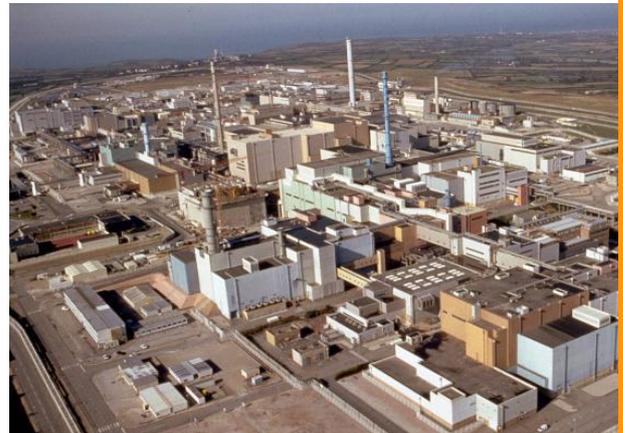
A partir de ce numéro, le Mét@llo Normand change de police de caractère pour faciliter la lecture de nos militants malvoyants.



Areva La Hague : 500 postes supprimés d'ici 2020

La direction de l'usine Areva de Beaumont-Hague (Manche) veut supprimer 500 postes sur 3.100 en cinq ans, sans licenciements.

L'annonce a été faite jeudi en comité d'établissement, ont indiqué ces trois sources selon lesquelles des réductions d'effectifs auront également lieu parmi les sous-traitants permanents du site, qui y emploient 2.000 autres personnes. "L'objectif c'est 2.600 CDI Areva NC (La Hague ndlr) en 2019", a affirmé Arnaud Baudry de la CFDT. En outre, la direction a annoncé un "plan de réduction de ses charges externes qu'elle n'a pas chiffré" mais qui va également entraîner des suppressions d'emplois chez les sous-traitants, selon lui. FO et l'Unsa ont confirmé. La direction de l'usine de retraitement de déchets n'était pas joignable dans l'immédiat pour commentaire. "Le non remplacement de 100 départs à la retraite par an, c'est un plan social déguisé", a ajouté Philippe Launay de FO. Il y aurait également des mobilités prévues au sein du groupe Areva, selon les syndicats. Une telle annonce est une première pour le site dont les effectifs Areva NC ont été stables ces 10 dernières années, selon FO et la CFDT. Les syndicats redoutent des conséquences pour la santé des salariés et la sûreté du site.



Beaumont-Hague - 30 Janvier

Symbole du dialogue compliqué entre syndicats et direction, cette feuille blanche censée contenir des informations sur le plan avenir d'Areva la Hague. Nouvelle tension ce matin à l'usine d'Areva La Hague. Alors que le directeur du site prévoyait de s'expliquer avec la presse sur son action, les syndicats se sont invités. Ce matin à 10 h, le directeur du site d'Areva la Hague devait tenir une conférence de presse. Ses explications étaient très attendues après l'annonce de la suppression de 500 emplois sur le site dans les 5 ans à venir, l'effectif passant de 3 100 salariés actuellement à 2 600. L'intersyndicale du site : FO, Unsa, CGT, CFDT et CFE CGC, souhaitait participer à cette rencontre, afin d'exposer son point de vue. Refus catégorique du directeur, qui entend communiquer dans le cadre fixé des instances paritaires. Face à la volonté d'une dizaine de syndicalistes, le directeur, Pascal Auvret, a décidé de reporter sine die cette conférence de presse. Les syndicats crient au scandale. Ils seront reçus en fin d'après-midi par Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, attendu ce soir à la cérémonie des vœux de Cherbourg.



-
-

Scène surréaliste, dans les bureaux de l'usine Areva La Hague, vendredi matin. Alors que le directeur du site, Pascal Auvret, invite les médias à une présentation du bilan 2014, l'intersyndicale s'impose à la réunion. Moment de flottement de la communication de l'usine, qui finalement refuse la présence des syndicats. Les syndicalistes craignent que le discours de la direction tenu devant la presse ne soit pas le même que devant les représentants des salariés. Devant les journalistes, les syndicats expliquent que les annonces faites par la direction le 22 janvier concernent bien la suppression de 500 emplois étalés sur cinq ans. Ils ajoutent ceci : « Le directeur nous a bien confirmé que pour un emploi salarié de moins à La Hague, il y aurait un emploi salarié de moins en sous-traitance. »

Visiblement, il y a eu comme un trou d'air dans la communication d'Areva. Après un communiqué très sobre envoyé dans l'après midi, Pascal Auvret a joint les rédactions pour tenter d'expliquer sa position. « Notre ADN, c'est la sûreté et la sécurité, lance-t-il. Nous cherchons simplement à améliorer notre compétitivité. » Il reconnaît que la diminution des effectifs de la Hague a bien commencé. « En 2014, le site a absorbé une diminution d'environ 50 postes dans le recyclage, en maintenant un haut niveau de sécurité et de sûreté de ses installations et en dépassant ses objectifs de production. L'optimisation se poursuivra en 2015 avec le non-renouvellement d'environ 100 postes lors des départs en retraite dans l'activité recyclage. » Mais il refuse d'aller plus loin dans la prospective : « Le groupe présentera début mars un plan de performance global. On saura alors quelle est notre contribution. »

Les syndicats ont cependant marqué des points vendredi soir. Ils ont été reçus par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, qui participait à la cérémonie des vœux de Cherbourg. Ils ont pu exposer le problème. Une demi-heure de discussion au cours de laquelle le ministre les a assurés de son soutien. « Il faut rétablir le dialogue, il faut parler. Il faut que les syndicats obtiennent les informations qu'ils n'ont pas. C'est aussi un problème du groupe Areva. Ensemble, nous avons mis en place une stratégie. » Rencontres avec le ministre de l'Industrie, voire avec le Premier ministre, tout est ouvert...



ACPP La Hague (Manche)

MERCREDI 18 FÉVRIER 2015
LA PRESSE DE LA MANCHE 05

ÉVÉNEMENT

ACPP : menaces sur 230 emplois !

L'entreprise de chaudronnerie ACPP connaît une période extrêmement difficile. Non seulement Areva et Bouygues lui doivent 10 millions d'euros, mais en plus le report de plusieurs commandes importantes pèse sur l'activité de l'entreprise à Digulleville. Les salaires pourraient ne pas être payés en mars.

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/basse-normandie/2015/02/19/manche-300-emplois-menaces-chez-acpp-sous-traitant-du-nucleaire-658393.html>

L'entreprise ACPP est l'un des grands spécialistes mondiaux d'équipements pour les piscines des réacteurs nucléaires. Grâce à un savoir-faire unique, cette société de chaudronnerie basée à Digulleville (avec des implantations aux Pieux, à Teurthéville Hague et dans le Gard) a d'ailleurs travaillé pour les quatre EPR en construction dans le monde.

Mais ACPP va mal, très mal, et de lourdes menaces pèsent sur les 300 emplois (dont 230 dans le Cotentin). « C'est simple, nos patrons nous ont expliqué que les salaires de ce mois-ci pourront être payés, mais que rien n'est sûr pour le mois prochain », soupire Pascal Maade, le représentant CFDT dans l'entreprise. D'ailleurs, 80 % des personnels est actuellement en chômage partiel, au moins deux jours et demi par semaine. « On se retrouve étranglé; la situation peut exploser à tout moment », insiste la CFDT.

ACPP connaît en effet des difficultés de trésorerie qui pourraient s'avérer fatales. « Des clients nous doivent 10 millions d'euros », annoncent les responsables syndicaux. Ces clients sont Areva d'une part, pour des contrats sur l'EPR de Finlande et sur l'usine de Pierrelatte, et Bouygues d'autre part pour un marché sur l'EPR de Flamanville. Ces géants du nucléaire évoquent des non-conformités pour justifier cette absence de paiement, mais les pièces ont néanmoins été installées sur place, et les malfaçons ne devaient donc pas être décisives !

■ L'État appelé à la rescousse

De là à penser que c'est notamment l'impasse financière dans laquelle se trouve Areva qui retombe sur ACPP... « En tout cas, nous avons alerté les élus locaux dès le mois de novembre pour qu'ils préviennent les ministres car ce sont les seuls à pouvoir faire pression afin de trouver un règlement à ces litiges », annonce Pascal Maade.

Déjà fragilisée par cette situation, l'entreprise doit en plus supporter le coup de froid qui pèse actuellement sur toute la filière nucléaire. « Nor-

malement, le carnet de commandes d'ACPP est plein, pour plusieurs années même, dans le nucléaire, tous les projets d'investissements sont repoussés », résume Bernard Pivain, le secrétaire général adjoint de la CFDT Métallurgie dans la Manche. Il y a même des pièces qui ont été commandées, dont la fabrication a commencé dans les ateliers de Digulleville, et que le client vient de demander d'arrêter pour douze mois.

■ « Un mauvais cap à passer »

« Nous venons aussi d'apprendre qu'un contrat important qui devait commencer en février est re-

culé de six mois », annonce Pascal Maade.

Bref, l'entreprise n'a finalement pas de travail actuellement, d'où les mesures de chômage partiel. « Nous avons un mauvais cap à passer », ne cache d'ailleurs par Franck Lefauquenoy. Mais le directeur général de ACPP ajoute aussitôt que « dans huit mois, nous aurons peut-être besoin de remonter à 500 personnes car nous savons que les marchés que nous avons 70 millions d'euros de commandes prises ». Car Franck Lefauquenoy est formel : « nous sommes sur des projets qui devront de toute façon se réaliser car il s'agit par exemple d'équipements indispensables pour la pérennité de l'usine de la

Hague, d'intervention dans le bâtiment réacteur de Flamanville... »

A condition que ACPP passe donc ce cap sans encombre. « Il faut se battre pour l'emploi, pour le maintien de ce savoir-faire indispensable à la filière nucléaire, insiste Bernard Pivain, tout en élargissant le sujet. Les difficultés d'Areva commencent à impacter tout le tissu de sous-traitance locale. Aujourd'hui, on a des signes d'entreprises qui se posent beaucoup de questions sur leur plan de charge à venir. » Des entreprises qui attendent avec inquiétude le plan de crise qui sera annoncé par le patron d'Areva le 4 mars.

« Nous demandons l'organisation d'une table ronde,

comme cela s'est fait par le passé lorsqu'il y avait des problèmes similaires de DCNS, poursuit Bernard Pivain. Il faut réunir, à la sous-préfecture, les donneurs d'ordre, les sous-traitants, les syndicats, pour voir ce qu'il est possible par exemple en matière de congés formation, pour aider les entreprises à passer ce moment difficile. »

D'ailleurs, la CGT, tout en n'étant pas présente chez ACPP, a publié un tract la semaine dernière pour dénoncer la situation vécue actuellement par l'entreprise et pour réclamer un engagement des pouvoirs publics, des élus locaux et des donneurs d'ordre.

Laurent GOUHIER



Les responsables CFDT de ACPP ont tiré la sonnette d'alarme, hier : « Nous ne resterons pas spectateurs de la situation ; si cela ne bouge pas rapidement... »

De bonnes relations avec l'usine de la Hague

Si la direction d'ACPP ne nie pas les difficultés de paiement avec Areva et EDF-Bouygues, elle s'applique à éviter tout amalgame. « Quand on parle d'Areva, il ne s'agit surtout pas d'Areva NC (la Hague) mais de Areva en Allemagne ou encore du site du Tricastin », insiste le directeur général, Franck Lefauquenoy. Le sous-traitant ajoute que, au contraire, « cela se passe très bien avec l'usine de la Hague ». « C'est même un client qui nous aide durant cette période difficile, tout comme le CEA d'ailleurs », assure Franck Lefauquenoy en expliquant que des discussions

sont en cours pour que ACPP obtienne des affaires certes moins importantes que celles qui sont actuellement retardées mais permettant néanmoins de maintenir les compétences. De même, Franck Lefauquenoy attribue les difficultés de paiement sur l'EPR de Flamanville à Bouygues, et met en avant de bonnes relations avec EDF. Une façon de ménager ses clients, sans doute, mais aussi de rassurer ses propres fournisseurs. « Grâce au soutien de ces grands donneurs d'ordre, nos fournisseurs ont la garantie d'être payés », assure le directeur général d'ACPP.



ACPP Laudun (Languedoc-Roussillon)

DES EMPLOIS LOCAUX en péril à cause d'Areva

Économie | La société ACPP, basée notamment à L'Ardoise, craint pour ses emplois.



■ Jean-Jacques Ricart, représentant CFDT, se bat aux côtés de ses collègues pour sauver l'entreprise. A. A.

Les salaires de février seront payés. Pour ceux de mars... Notre P-DG nous l'a dit: actuellement la société vit au jour le jour». Voilà quatre ans que Jean-Jacques Ricart est employé au sein de l'antenne L'ardoisienne de l'Atelier de construction du petit parc (ACPP), une entreprise spécialisée dans la chaudronnerie et la tuyauterie dans les filières nucléaires et navales qui s'est développée dans la Manche et dans le Gard rhodanien et qui emploie environ 300 personnes, 70 en Gard rhodanien.

Des impayés s'élevant à 10 millions d'euros

Pourtant si les fins de mois sont de plus en plus difficiles pour la société, le carnet de commandes, lui, ne désemplit pas. La preuve avec plusieurs chantiers notamment à Tricastin ou à Marcoule. Alors pourquoi la trésorerie affiche-t-elle un manque à gagner de 10 millions d'euros? «À cause des mauvais payeurs!», explique Jean-Jacques Ricart, élu au comité d'entreprise sous la bannière CFDT. En effet des litiges avec les deux plus gros clients de l'entreprise, Bouygues et Areva pour des contrats sur l'EPR (le réacteur) de Finlande et sur l'usine de Pierrelatte, traînent parfois depuis 2012. Et malgré les multiples tentatives de la direc-

tion de trouver moyen d'entente, pas la moindre avancée dans ce dossier des plus épineux. «Notre P-DG s'est rendu au ministère des Finances directement, ce qui a eu pour conséquences de réengager les négociations avec Areva. Mais pour l'heure la dette est toujours impayée et notre entreprise menacée».

Une fatalité que les salariés ont décidé de contrer coûte que coûte, notamment par la voix des syndicats qui ont décidé d'aller directement tirer la sonnette d'alarme à la préfecture. «Nous avons rencontré le préfet mais également le maire de Laudun, Philippe Pécout, et le député Patrice Prat qui nous ont assuré de leur intérêt pour notre dossier et ont promis de se rapprocher de la député de la Manche, Geneviève Gosse-lin-Fleury». Laquelle a adressé une missive sur le sujet aux ministres Ségolène Royal et Emmanuel Macron, datée du 10 février dernier, insistant sur l'urgence de la situation dans laquelle ces impayés ont plongé ACPP. Avec la menace affichée que l'entreprise disparaisse. Ce qui serait fortement dommageable, car cela équivaldrait à la disparition d'un savoir-faire précieux. En effet, c'est l'entreprise ACPP qui intervient sur toutes les piscines nucléaires du monde.

ALISSANDRE ALLEMAND
aallemand@midilibre.com

Es
vill
est
Th
pas
Ba
des
Re
Ga
de
von
pari

Formation syndicale : ce qu'il faut savoir suite à la réforme

- Le DIF est remplacé par le CPF (Compte Personnel de Formation). Ce que nous appelions le « **DIF syndical** » ou « DIF militant » obtenu par accord de branche dans la métallurgie **n'existe plus dans l'immédiat**. (Un dispositif de certification de la formation syndicale est en réflexion dans la branche mais cela prendra sans doute très longtemps à voir le jour.)
- Le droit à **formation CHSCT** n'a pas changé
- Le droit à la **formation économique** des élus CE n'a pas changé
- L'entreprise a toujours la possibilité d'intégrer les formations syndicales proposées par l'UmN au **plan de formation** de l'entreprise (le contenu et l'organisme Mutual Formation sont agréés).
- La **prise en charge des salaires** à hauteur d'au moins 0.008% de la masse salariale ne s'applique plus. Par contre, les entreprises vont devoir cotiser systématiquement pour alimenter un fonds mutualisé au niveau national interprofessionnel. La vocation de ce fonds (dont la gestion sera paritaire) est de prendre en charge les salaires de la formation syndicale.

Le mécanisme est en place depuis le 1^{er} janvier mais le fonctionnement pas encore...

A terme, les organisations syndicales cherchent à mettre en place une subrogation, c'est-à-dire que les employeurs maintiennent le salaire et demandent eux-mêmes le remboursement (s'ils le souhaitent) auprès du fonds mutualisé.

Dans la période transitoire, c'est la fédération qui prendra en charge les pertes de salaires et sollicitera le remboursement auprès du fonds mutualisé.

Ce qu'il faut retenir concernant les pertes de salaire

Pour les militants en formation syndicale

- ➔ Il faut demander le maintien de votre salaire pendant la formation syndicale (c'est sur le formulaire de Congé Formation Education Syndicale et Sociale).
- ➔ Si l'employeur refuse, il faut lui demander une attestation de perte de salaire mentionnant le brut et le net et informer au plus vite l'UmN (si possible transmettre l'attestation avant la perte effective du salaire)
- ➔ Votre salaire sera maintenu dans tous les cas, soit par l'entreprise, soit par compensation versée par la FGMM CFDT, dans le mois en cours.

Pour les syndicats qui prenaient en charge des pertes de salaire

- ➔ Ce n'est plus à vous de le faire mais à la FGMM CFDT

Souscription fédérale : une action de proximité

Cette année, pour prendre en compte les difficultés financières des salariés, **le billet est à 2€**. Ce prix doit rendre la souscription plus attractive en incitant les militants à aller au contact des salariés.

Les salariés non syndiqués bénéficient de l'action syndicale (accords d'entreprise, ...) sans cotiser pour l'organisation. C'est à eux principalement que s'adresse la souscription, qui donne l'occasion aux **salariés non adhérents de contribuer au fonctionnement syndical**.

Pour les militants, c'est l'occasion de repérer qui est prêt à donner une petite pièce à la CFDT et d'aller discuter avec les salariés. Le repérage des sympathisants est une bonne base pour faire des adhérents dans l'avenir. La syndicalisation est une démarche de longue haleine, la souscription peut y contribuer. **Les syndicats normands qui le font chaque année sont en progression constante en nombre d'adhérents**.

L'achat d'un ticket de souscription ouvre droit à une **tombola**. Malgré la baisse du prix du ticket en 2015, les lots nationaux restent les mêmes (1er lot national 1 chèque voyage d'une valeur de 2000€,...). L'UmN fera un tirage régional avec des lots en 2015. Chaque syndicat est libre d'organiser un tirage pour des lots complémentaires (*par exemple, faire un lot par carnet de 10*).

L'UmN demandera aux syndicats 30% de la valeur des tickets commandés. Les 70% restants sont pour le syndicat qui est libre de sa gestion. Attention à commander de manière réaliste car les invendus ne sont pas repris.

Par exemple, un syndicat qui commande 30 carnets de 10 tickets :

Devra verser $30 \times 10 \times 2 \times 30\% = 180\text{€}$ à l'UmN

Disposera potentiellement de $30 \times 10 \times 2 \times 70\% = 420\text{€}$ s'il vend l'ensemble des tickets. Les invendus sont déduits de cette somme dont la gestion est à l'appréciation du syndicat (lots ou autre)

Chaque syndicat devra remonter à l'UmN l'état des ventes avant le tirage national prévu en juin.

La réponse pour chaque syndicat doit parvenir à l'UmN au plus tard le 9 mars 2015 à midi pour lancer la commande des affiches et tickets.

Le visuel de 2014 en pièce jointe en attendant celui de 2015.



Formation syndicale



Inscriptions closes :

09-10/03 : Vallourec (3), KME (3), IMV (2), Legrand (2), Dekra (2), MGI Coutier (2), Thalès (1)

18-19-20/03 : Scauto (2), Ugitech (1), Snecma (2), Filtrauto (2), Areva (1), Fremach (2), Valeo (2)

30-31/03 : Fremach (4), Legrand (2), ISL (2), Vallourec (1), NXP (2), Bosch (2), Thermocoax (1)

09-10/04 : GDD (2), CMBA (1 à confirmer), Acroba (1), Morpho (2), KDI (1), Kalmar (2), Legrand (3), Apave (3), Portafeu (1)

21-22/05 : Scauto (2), Ugitech (1), Snecma (2), Filtrauto (2), Areva (1), Fremach (2), Valeo Athis (2) Faurecia (1)

Merci d'informer votre syndicat ou l'UmN au plus vite en cas de désistement pour que votre place puisse être proposée à un(e) autre militant(e) !

Actualité des inscriptions :

- La « 1^{ère} formation » initialement prévue à Villers/mer le 19-20 mai 2015 aura finalement lieu à Lisieux pour des raisons d'hébergement.
- Au vu des nombreuses demandes, une nouvelle session « 1^{ère} formation » va être organisée à Rouen en juin, à destination prioritairement des militants de Rouen Elbeuf Dieppe et de l'Eure. Des informations suivront auprès des syndicats.
- Vous pouvez continuer à faire part de vos souhaits et besoins de formation pour 2015, l'UmN fait le maximum pour répondre aux demandes, même si la date souhaitée n'est pas toujours attribuée.

A vos agendas !

DATES	CE (MEMBRES ELUS)	BR (ELUS)	AUTRES RENDEZ-VOUS
18 MARS 2015			Groupe régional syndicalisation des cadres, Lisieux
24 MARS 2015			Rassemblement fédéral des acteurs du développement, Paris
8 AVRIL 2015		Villers/mer	
1 ^{ER} MAI 2015			Working Time Festival, rassemblement confédéral < 35 ans Paris
3 JUIN 2015	Caen		
4 JUIN 2015			Coordination minima de salaires Conventions Collectives Territoriales, Paris
5 JUIN 2015			Journée des retraités, Caen
2 JUILLET 2015		Villers/mer	
14 SEPTEMBRE	Rouen		
15 OCTOBRE 2015		Villers/mer	
25 NOVEMBRE 2015	Lisieux		
16 DECEMBRE 2015	Caen		
25 - 29 AVRIL 2016			Congrès FGMM à Amiens

En vert, les rassemblements de mandatés sur des sujets spécifiques.

En bleu, large rassemblement

L'Outil du Mét@llo : minima de salaires 2015 en Haute-Normandie

La CFDT a signé les 3 accords, avec des augmentations de 0.8% à 1% selon les coefficients et les territoires.

Les grilles applicables en Haute-Normandie sont les suivantes pour 2015

Salaires annuels bruts, 13^e mois compris.

Pour plus de détails, voir avec votre syndicat.

Coefficient	ROUEN DIEPPE 2015	EURE 2015	LE HAVRE 2015
140	17843	17697	17701
145	17889	17717	17753
155	17934	17738	17771
170	18006	17987	17793
180	18366	18508	17843
190	18956	19174	18070
215	20115	20805	19293
225	20865	21213	19898
240	22194	22385	21066
255	22953	23400	22105
270	24145	24505	23279
285	25478	25491	24656
305	26968	27158	26000
335	29542	29553	28527
365	32128	31675	30889
395	34729	34365	33460
Valeur Point	5,38	5,55	5,38
panier de nuit	8,14	8,23	4,82
panier de jour			1,73

En Basse-Normandie, les négociations ont tout juste démarré dans la Manche et il n'y a pas encore de réunion programmée dans l'Orne-Calvados.